TSA

# Investisseurs étrangers : La Bourse d'Alger pour échapper au droit de préemption

**17:23** mercredi 9 septembre 2015 | Par **Yacine Babouche** | **Actualité**

L'avant-projet de loi de finances 2016, dont *TSA* détient une copie, introduit la possibilité pour les investisseurs étrangers de contourner le droit de préemption de l'État algérien en cédant leurs participations dans les entreprises algériennes via la Bourse d'Alger.

« Le recours à toute cession de parts ou de participation de l'offre publique d'entrée en Bourse pour la cession par des résidents au profit de non-résidents ne sont pas soumis à la procédure de préemption ou d'autorisation de l'État ou de ses démembrements », indique l'article 54 de l'avant-projet de loi.

Selon le gouvernement, cette proposition contribuera à « accroître l'attractivité du marché de capital investissement algérien et lever les fonds destinés au financement des entreprises algériennes ». Elle contribuera aussi à « dynamiser le marché financier en diversifiant l'offre de titres d'autant plus qu'il est réservé aux seuls investisseurs nationaux ».